

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Date de publication : 23 OCT. 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023
Date d'affichage : 28 septembre 2023

Séance du 12 octobre 2023

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 31

L'an deux mille vingt-trois et le douze octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Catherine Serra, Jacques Natta, Severine Maugan-Curnier, Alain Gouirand, Joëlle Richaud, Jean-Louis Robert, Alain de Villebonne, Mylène Garcin, Gregory Risbourg, Marc Duval, Valérie Grange, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Josiane Maurin, Alain Gueydon, François Bonnet, Brigitte Margaillan, Nicolas Salerno, Beatrice Paumier-Lallemand, Nathalie Le Bouc, Franck Laroche, Richard Rouzet, Serge Robin, Brigitte Pascal-Freytag.

Procurations de : Eve Maurel à Alain Gouirand, Josiane Panattoni à Jacques Natta, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents Et Excusés : Géraud de Sabran Ponteves, Philippe Egg, Michel Partage, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Jean-Paul Grouiller, Anne-Marie Dauphin

Madame Nathalie Le Bouc est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2023-091
Projet d'acquisition par l'EPF PACA pour le compte de la commune de La Tour d'Aigues
1 boulevard de La République - Modification financière

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2018-079 du 11 octobre 2018 approuvant la convention multi-sites avec l'Etablissement Public Foncier PACA ;

Vu la convention multi-sites avec l'EPF PACA, signée le 11 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°2023-052 du 4 mai 2023 approuvant l'acquisition par l'Etablissement Public Foncier PACA, pour le compte de la Tour d'Aigues, de la parcelle H369, 1 boulevard de la République à la Tour d'Aigues, dans le cadre de la convention multi-sites ;

Vu les statuts de COTELUB.

En 2018, COTELUB a signé une convention multi sites avec l'EPF PACA lui confiant une mission d'acquisition foncière et de portage des biens.

Dans le cadre de sa politique de revitalisation du cœur de village, la commune de la Tour d'Aigues a souhaité acquérir, par le biais de l'EPF PACA, la parcelle HG369, 1 boulevard de la République située à La Tour d'Aigues. Cette acquisition a été approuvée par le conseil communautaire dans sa délibération n°2023-052 du 4 mai 2023. La valeur du bien à acquérir avait été évaluée à 48 000 euros d'après l'avis des Domaines.

Par courrier daté du 19 juillet 2023, l'EPF PACA signifie qu'il est en mesure d'acquérir la parcelle HG369 pour un montant global cependant revu à la hausse. En effet, un nouvel avis des Domaines n°2023-84133-00372 du 19 juin 2023 évalue ladite parcelle à 65 000 euros HT.

Les délégués de la commune de La Tour d'Aigues ne participent ni aux débats, ni aux votes.

Il est proposé de donner l'accord de COTELUB à cette acquisition compte tenu du nouveau montant évalué d'après l'avis des Domaines.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De donner l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF PACA pour un montant de 65 000 euros ;
 - De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **De donner** l'accord de COTELUB sur cette acquisition par l'EPF PACA pour un montant de 65 000 euros ;
 - **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par:

Partie 3

SI VOIX TOUT

Nathalie LE BOUC
Secrétaire de séance

Ch.

Robert Tchobdrenovitch
President

